

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

AA/MG



2015

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2015**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Arnaud MANIGLIER, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures 30 à la salle Béatrix DE FAUCIGNY de CHATILLON-SUR-CLUSES, a, à l'unanimité, sauf pour la question n° 13 qui a fait l'objet de deux abstentions et la question n° 9 qui a été retirée de l'ordre du jour :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant sur :
 - Le départ de Fadila BOUCHAMA et l'arrivée de Nicolas TREVISAN,
 - L'installation des manches GORE fin octobre-début novembre au niveau du filtre à manches pour le traitement des fumées,
 - La mise en service depuis fin septembre de la canalisation GIFFRE,
 - Des modalités de révision des statuts envisagée,
 - Le compte-rendu de la réunion du Bureau syndical, qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2015 à 19 heures.
 - L'approbation, à l'unanimité, des procès-verbaux des séances du Comité syndical en dates des 4 novembre 2014, 25 mars 2015 et du 7 juillet 2015, sachant que ce dernier a fait l'objet d'une remarque.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 2° - Désigné Madame Marie-Pierre PERNAT, en qualité de Représentant titulaire et Monsieur Christian HENON, en qualité de Représentant suppléant de notre syndicat, afin de siéger au Conseil d'Administration du Lycée polyvalent Charles PONCET de CLUSES (Délibération n° 2015-46).
- 3° - Approuvé la Décision Modificative n° 2 sur l'exercice 2015, portant ouverture de crédits complémentaires en dépenses et recettes de la section d'investissement (Délibération n° 2015-47).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 4° - Sollicité des subventions, auprès du Bureau des Concours financiers de la Préfecture, pour la réparation des dégâts causés sur les équipements de la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER, par les calamités publiques survenues au cours des inondations du mois de mai 2015 (Délibération n° 2015-48).
- 5° - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif, portant sur l'exercice 2014 (Délibération n° 2015-49).

- 6° - **Fixé les coûts de traitement, à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER, des matières de vidanges provenant des installations d'assainissement non collectif de particuliers, d'industriels et/ou de collectivités, applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (Délibération n° 2015-50).**
- 7° - **Approuvé la Décision Modificative n° 1 sur l'exercice 2015, portant ajustement de crédits en dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement (Délibération n° 2015-51).**
- **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**
- 8° - **Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets, portant sur l'exercice 2014 (Délibération n° 2015-52).**
- 9° - **Voir nota-béné.**
- 10° - **Approuvé la Décision Modificative n° 1 sur l'exercice 2015, portant ajustement de crédits, en dépenses et recettes de la section d'investissement (Délibération n° 2015-53)**
- 11° - **Décidé l'admission en non-valeur de la somme hors taxes de 1 180,08 euros, soit de 1 411,38 euros toutes taxes comprises sur l'exercice 2010, à l'encontre de la société DEPOISIER-GERVEX à MARNAZ (Délibération n° 2015-54).**
- 12° - **Emis, un avis favorable à l'adhésion du SICTOM Sud Grésivaudan à la C.S.A.3.D. – Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (Délibération n° 2015-55).**
- 13° - **Approuvé la décision de participer financièrement au recrutement d'un chargé de missions à la C.S.A.3.D. – Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (Délibération n° 2015-56).**

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 7 décembre 2015

Le Président,

Gilbert CATALA.

NB : Pour la question n° 9 relative à l'étude pour la mise en sécurité de l'ancienne décharge des Valignons de MARNAZ, le Comité syndical a souhaité reporter cette question et la retirer de l'ordre du jour, faute d'éléments.